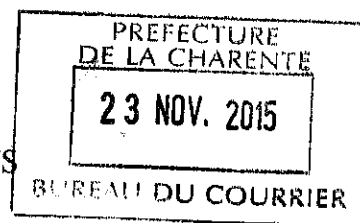


SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE**DU SUD CHARENTE :****Bassins Tude et Dronne**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 19 octobre 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre deux mille quinze à vingt heures trente, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Joël BONIFACE.

Étaient présents :

M. Pas de représentant présents	AIGNES ET PUYPEROUX
M. Jean Paul LAFRAIS	AUBETERRE sur DRONNE
M. Bernard BERTON	BARDENAC
M. Régis CHALARD	BAZAC
M. Joël JARNY	BELLON
M. Stéphane BEGUERIE – Jean Claude FAURE	BONNES
M. Yves Dupuy	BORS DE MONTMOREAU
M. Pas de représentant présents	BRIE / CHALAIS
M. Pas de représentant présents	BROSSAC
M. Joël MOTY	CHALAIS
M. Daniel BOUCHERIE	CHATIGNAC
M. Lysiane BOUGON-CELERIER	CHAVENAT
M. Julien COGULET	COURGEAC
M. François DI VIRGILIO	COURLAC
M. Noël GEORGES	CURAC
M. Pas de représentant présents	JUIGNAC
M. Cyril BRARD	LAPARDE
M. Laurent ESCLASSE - Joël LABROUSSE	Les ESSARDS
M. Philippe FOUGA	MEDILLAC
M. Dominique CHAUMET	MONTBOYER
M. Pas de représentants présents	MONTIGNAC le COQ
M. Bernard HERBRETEAU	MONTMOREAU-ST-CYBARD
M. Régis STEFANIAK	NABINAUD
M. Pas de représentant présents	ORIVAL
M. Pas de représentant présents	PILLAC
M. Joël BONIFACE	RIOUX-MARTIN
M. Jean Marie RIBEREAU	ROUFFIAC
M. Loïc SEGUIN	St AMANT DE MONTMOREAU
M. Michael PASQUIER	St AVIT
M. Pas de représentants présents	St EUTROPE
M. Dominique BLANLOEUIL- Corinne BILLONNET	St LAURENT DE BELZAGOT
M. Pas de représentant présents	St MARTIAL DE MONTMOREAU
M. Pas de représentant présent	St QUENTIN DE CHALAIS
M. Dominique LE GRELLE	St ROMAIN
M. Patrick BENOIT	St SEVERIN
M. GEIMOT Nicole	YVIERS

Date de la convocation : 06 octobre 2015 - Quorum : 19

Nbre total de délégués titulaires : 36 - Nbre de délégués titulaires présents : 23

Nbre total de délégués suppléants : 36 - Nbre total de délégués suppléants présents : 6

Nbre de votants : 26

Assistaient à la séance :

M. PANNETIER Gaël, technicien principal 2^e classe en charge de la mission de technicien de rivière
 M. HOSPITAL Pierre Antoine, adjoint technique 2^e classe
 M. LAROCHE Daniel Président de l'AAPPMA de la Tude

OBJET : Suivi annuel du bassin versant de la Tude et de la Dronne aval par le technicien médiateur de rivière et du poste d'adjoint technique territorial pour l'année 2016.

EXPOSE :

Monsieur le Président rappelle aux membres du comité syndical que le programme décennal de travaux de restauration de la Tude et de ses affluents qui est en cours actuellement, est géré techniquement, administrativement et financièrement par le technicien de rivière (Technicien principal territorial) et qui arrive à son terme en août 2016. Un nouveau PPG verra le jour au cours du 2° semestre 2016.

Pour faire face aux évolutions du domaine de compétence du syndicat en 2012 et 2016, un adjoint technique territorial vient en appui du technicien de rivière. Ils assument et continuent les missions exercées en 2015 : gestion de l'eau et des milieux aquatiques, gestion des ouvrages, encadrement de personnel en insertion, réalisations de chantiers, communication et suivi du site internet de la collectivité.

Coût des postes :

- **Pour le technicien de rivière** : 1 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, le véhicule et son entretien, les besoins en équipements légers, le matériel de bureau et frais administratifs, les frais de déplacements, frais de repas, frais divers, location de locaux et assurances, amortissement de véhicule. Le coût global est estimé à 56 500 €.
- **Pour l'adjoint technique territorial** : 0,85 ETP : le salaire et les charges, les astreintes, les besoins en équipements légers, les frais de déplacements, assurance, carburant, frais de repas. Le coût global du fonctionnement et de l'investissement est estimé à 31500 €.

Monsieur le Président termine en précisant que ces dépenses feront l'objet d'une demande de subventions auprès de nos partenaires financiers.

RESOLUTION :

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- de prendre en compte l'ensemble des dépenses liées au poste du technicien de rivière et d'adjoint technique pour 2016 pour un montant total de 88 000€,
- d'inscrire au budget primitif de l'année 2016 l'ensemble des dépenses afférentes aux postes,
- de solliciter des subventions auprès des divers partenaires financiers : Conseil Régional, Conseil Départemental, Agence de l'eau Adour Garonne,
- de donner le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
J. BONIFACE

